



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 173-22 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT

Entrée en vigueur

Avis est donné, par la soussignée, que le Conseil municipal a adopté le 7 mars 2022 le Règlement #173-22 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Belcourt :

- ↳ Le règlement a été déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance selon les heures d'ouverture;
- ↳ Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : munbelcourt.ca
- ↳ Le règlement #173-22 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Belcourt, ce 8 mars 2022.

Nathalie Lizotte

Directrice générale

Greffière-trésorière